

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	108	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.1.1	Acquisitions Biens immobiliers

DEPARTEMENT  
DU GERS  
.....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **28 novembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Françoise LACAPERE  
Mme Corinne QUEVILLY

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER  
Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Françoise LACAPERE à M. Thierry THOREAU

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Frank GOBBATO

**Objet :** Proposition d'acquisition d'une bande de terrain appartenant à l'indivision JACOB pour la création d'une voie de secours pour la Gendarmerie

**RAPPORTEUR :** Thierry THOREAU, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

Afin de répondre aux obligations de sécurité de la Gendarmerie de Lectoure, la commune doit acquérir auprès de l'indivision JACOB, une bande de terrain au lieu-dit « Moulin de la Justice », afin de créer une voie de secours.

Un document d'arpentage a été réalisé par le Cabinet XMGE de Fleurance pour définir l'emprise de ce chemin et par la même occasion élargir la voirie sur la partie nord de la propriété de l'Indivision JACOB permettant ainsi de desservir les parcelles constructibles voisines dans l'avenir.

Il convient donc d'acquérir les parcelles BV 599 d'une contenance de 293 m<sup>2</sup> et BV 602 d'une contenance de 22 m<sup>2</sup> dont le plan est annexé à la présente délibération, au prix de 11,43 € le m<sup>2</sup> soit 3 600,45 €, étant précisé que les frais notariés correspondants sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver l'acquisition auprès de l'indivision JACOB, des parcelles BV 599 et BV 602 au prix de 11,43 € le m<sup>2</sup> soit 3 600,45 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous documents afférents à cet achat, étant précisé que les frais de notaire y afférant, sont à la charge de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBBATO  
  


Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN  
  


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2 DEC. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 2 DEC. 2022